

Conseil de Communauté du 3 avril 2017 Compte Rendu

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-sept mars deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle « Milles Clubs » à Brinon sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 30	Pouvoirs : 4
Conseillers titulaires présents : 30	Conseiller suppléant présent : 0	Conseillers titulaires absents : 5

1. Ouverture de séance et désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Madame Sylvie GIBOINT est désignée secrétaire de séance.

2. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération relative à l'approbation des Comptes de Gestions des budgets 2016 (Budgets : Principal, Ordures Ménagères et SPANC),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC, de la Communauté de Communes dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

3. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération relative à l'approbation des Comptes de Administratifs des budgets 2016 (Budgets : Principal, Ordures Ménagères et SPANC),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33 CONTRE : 0, ABSTENTION 0, à l'exception du Président Denis MARDESSON qui quitte la séance et ne prend pas part au vote, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1er : D'ADOPTER les comptes administratifs 2016 du Budget Principal, des Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC comme présentés

Compte administratif 2016 – Budget Principal		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	917 518.80 €	848 084.37 €
Émissions	577 516.93 €	36 887.66 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	735 579.07 €	883 408.57 €
Émissions	728 200.28 €	56 617.12 €
Résultat de l'exercice	150 683.35 €	19 729.46 €
Résultat 2015 repris	181 939.73 €	- 35 324.20 €
Résultat de clôture	+ 332 623.08 €	- 15 594.74 €

Compte Administratif 2016 – Budget annexe Ordures Ménagères		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES		
Prévisions budgétaires	1 806 230.40 €	959 720.14 €
Émissions	1 564 585.06 €	23 154.63 €
RECETTES		
Prévisions budgétaires	1 577 400.00 €	823 662.00 €
Émissions	1 529 486.00 €	53 661.84 €
Résultat de l'exercice	- 35 099.06 €	30 507.21 €
Résultat 2015 repris	228 830.40 €	136 058.14 €
Résultat de clôture	+ 193 731.34 €	+ 166 565.35 €

Compte Administratif 2016 – Budget annexe SPANC	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Prévisions budgétaires	287 561.61 €
Émissions	88 835.97 €
RECETTES	
Prévisions budgétaires	268 741.40 €
Émissions	87 960.68 €
Résultat de l'exercice	- 875.29 €
Résultat 2015 repris	18 820.21 €
Résultat de clôture	+ 17 944.42 €

Article 2 : DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion ;

Article 3 : DE VOTER et **ARRETER** les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés précédemment ;

Article 4 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

4. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération relative à l'affectation des résultats sur le budget Principal et les Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34 CONTRE : 0, ABSTENTION 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AFFECTER comme suit les résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal, des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC :

→ **Affectation des résultats du Budget Principal**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	332 623.08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	22 153.32 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	310 469.76 €
Total affecté au c/ 1068 :	22 153.32 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→ **Affectation des résultats du Budget annexe Ordures Ménagères**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	193 731.34 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	193 731.34 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→ **Affectation des résultats du Budget annexe SPANC**

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	17 944.92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 944.92 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

5. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33 CONTRE : 0, ABSTENTION 1, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE VOTER pour l'année 2017 les taux des taxes locales suivants :

-	Taxe d'habitation :	2.46 %
-	Taxe foncière (bâti) :	1.53 %
-	Taxe foncière (non bâti) :	3.78 %
-	Cotisation foncière des entreprises :	2.54 %

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

6. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Délibération relative au vote des budgets 2017 (Budgets : principal, Ordures Ménagères, SPANC),

Budget principal 2017 - Section de Fonctionnement :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté,

Budget principal 2017 - Section d'Investissement :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 31, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3, le Conseil de Communauté,

Budget Ordures Ménagères 2017 - Section de Fonctionnement :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté,

Budget Ordures Ménagères 2017 - Section d'Investissement :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté,

Budget annexe SPANC 2017 - Section de Fonctionnement :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ADOPTER le budget principal 2017 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :	1 445 245.76 €	par nature
Section d'Investissement :	1 808 104.11 €	par opération et par nature

Article 2 : D'ADOPTER le budget Ordures Ménagères 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement :	1 785 731.34 €
Section d'investissement :	720 858.69 €

Article 3 : D'ADOPTER le budget annexe SPANC 2017 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : Section de Fonctionnement : 285 944.92 €

Article 4 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

7. FINANCES - TOURISME : Délibération relative au vote du montant de la subvention 2017 attribuée à L'Office de Tourisme Intercommunal « Berry Sologne »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 33, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 118 000 €,

Article 2 : DE VERSER après le vote du budget la tranche 1 d'un montant de 59 000 €,

Article 3 : DE VERSER la tranche 2 d'un montant de 59 000 € au cours du mois de septembre 2017,

Article 4 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

8. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération visant à autoriser, la Présidente à solliciter un fonds de concours à la commune d'Aubigny-sur-Nère dans le cadre du projet de viabilisation de la zone « champs des Tailles » située à Aubigny-sur-Nère,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER un fonds de concours à la commune d'Aubigny-sur-Nère en vue de participer au financement de la viabilisation de la zone « champs des Tailles » située à Aubigny-sur-Nère, à hauteur de 166 946,93 €.

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à cette demande.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

9. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération visant autoriser la Présidente à souscrire un emprunt bancaire pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 31, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE CONTRACTER un emprunt bancaire auprès du Crédit Agricole destiné à financer les travaux de déploiement de la fibre optique tel que résumé ci-après :

- Montant : 850 000.00 €
- Durée : 15 ans
- Echéances Constantes : 15 858.16 €
- Taux : 1.51 %
- Coût total des intérêts : 101 489.85 €
- Frais de dossier : 850.00 €

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer l'emprunt bancaire.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

10. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération visant à approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet de déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal présentés comme suit :

N° AP	Autorisation de programme		Crédits de paiement en €	
	Objet AP	Montant TTC AP	2017	2018
001	Déploiement de la fibre optique sur le territoire intercommunal	870 000 €	435 000 €	435 000 €

Article 2 : D'INSCRIRE les crédits de paiement au budget de l'exercice considéré.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

11. FINANCES – ENVIRONNEMENT : Délibération visant à approuver l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet d'aménagement de la déchèterie intercommunale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet d'aménagement de la déchèterie intercommunale présentés comme suit :

N° AP	Autorisation de programme		Crédits de paiement en €	
	Objet AP	Montant TTC AP	2017	2018
001	Aménagement de la déchèterie intercommunale	931 200 €	691 200 €	240 000 €

Article 2 : D'INSCRIRE les crédits de paiement au budget de l'exercice considéré.

Article 3 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

12. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à actualiser le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 03 avril 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 34, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE CREER un poste de rédacteur catégorie B à temps complet en emploi permanent

Article 2 : DE CREER un poste de chargé de mission Développement Economique catégorie A à temps complet

Article 3 : DE CREER un poste de technicien catégorie B à temps complet en emploi permanent pour le service environnement

Article 4 : D'ACTUALISER le tableau des emplois de la communauté de communes comme suit pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS A COMPTER DU 3 AVRIL 2017					
Emplois permanents	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Durées hebdomadaires	Fonctions
Administratif					
Attaché principal	A	1	0	35	Directeur des Services
Rédacteur	B	1	1	4	Gestion de la REOM
Rédacteur	B	1	1	35	Gestionnaire de projets
Rédacteur	B	1	0	35	Gestionnaire de projets
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	35	Secrétaire Gestionnaire
Technique					
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	35	Ambassadeur de tri
Technicien Environnement	B	1	0	35	Responsable Environnement
Sanitaire et Sociale					
Assistant socioéducatif	B	1	1	35	Animatrice du RAM
Emplois non permanents					
Administratif					
Attaché	A	1	1	35	Chargé de missions
Attaché	A	1	0	35	Chargé de missions

Article 5 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45